

<http://www.snetap-fsu.fr/Pour-defendre-un-poste-territorial-le-Snetap-FSU-depose-un-preavis-de-greve.html>



Pour défendre un poste territorial, le Snetap-FSU dépose un préavis de grève

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 2 février 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les personnels du [Legtpa](#) Rabelais de Saint Chély d'Apchera ont été informés lors du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 que le Conseil Régional envisageait la suppression d'un poste d'agent territorial de lycée suite au départ à la retraite des deux agents en poste.

Parce que cette suppression d'emploi public est inacceptable dans un territoire rural déjà fragilisé, les personnels ont décidé de se mobiliser.

Le conseil Régional justifie sa décision de suppression de poste par le fait que la dotation en personnels serait suffisante au regard des superficies couvertes de l'établissement.

Le Snetap-[FSU](#), en intersyndicale avec le Sea-[UNSA](#) et la [CGT](#)-Agri, conteste fermement cette décision et les règles d'attribution des postes qui ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités des établissements.

Le lycée Rabelais présente une configuration particulière avec des bâtiments pédagogiques et non pédagogiques (internat, self, administration) éclatés en de nombreuses unités, et par conséquent de nombreux cheminements non couverts et difficiles à entretenir particulièrement en période hivernale, que les élèves, étudiant.es et personnels doivent emprunter quotidiennement.

L'ensemble des personnels déplore la suppression d'un emploi public dans un territoire rural déjà fragile et sont mobilisés pour le défendre. Ils ont donc décidé de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 12 février 2018.